



MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 5e jour du mois de mai deux mille vingt-six à 19 h 00 à la Salle communautaire Phidélem-Harvey, située au 20 rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

**Sont présents :**  
M. Sébastien L'Écuyer, maire  
M. Olivier Côté-Tremblay, conseiller, poste 3  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Sont absents :**  
M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Éric Drouin, conseiller, poste 2  
Mme Manon Beaulieu, conseillère, poste 4

**Aussi présente:** Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière

#### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 03. Mme Maryse Bourque fait fonction de secrétaire.

#### 2. Présences

Constatation du quorum.

#### 3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
  - 6.1. Résolution 2026-05-05-01 concernant l'embauche d'une adjointe à la direction générale
  - 6.2 Résolution 2026-05-05-02 concernant l'offre de services de gestion du site web et des réseaux sociaux municipaux de Mme Mathilde Noël
  - 6.3 Résolution 2026-05-05-03 concernant le réengagement de 2 employés temporaires aux travaux publics pour la saison estivale 2026
  - 6.4 Résolution 2026-05-05-04 concernant l'appui au projet d'Aréna communautaire de Ekuanitshit
7. Avis et dépôts
  - 7.1 Avis de motion concernant le projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration
  - 7.2 Dépôt et adoption du projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration
8. Affaires nouvelles
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2026 soit adopté.

#### 5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026 pour un montant de 51 632.79 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale et moi, Maryse Bourque, certifiée sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière

#### 6. Résolutions

##### 6.1 Résolution 2026-05-05-01 concernant l'embauche d'une adjointe à la direction générale

**Considérant** les besoins en ressources humaines de la Municipalité;

**Considérant** l'appel de candidatures au poste d'adjoint ou d'adjointe à la direction générale;

**Considérant** l'entrevue avec Mme Julie Tétrault dirigée par la directrice générale, assistée par M. Martin Côté;

**En conséquence**, Il est proposé par Olivier-Côté-Tremblay, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de Mme Julie Tétrault au poste permanent d'adjointe à la direction générale, échelon 6, sans période de probation, à partir du 8 juin 2026;

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Mme Maryse Bourque, directrice générale, à signer le contrat de travail de Mme Julie Tétrault.

##### 6.2 Résolution 2026-05-05-02 concernant l'offre de services de gestion du site web et des réseaux sociaux municipaux de Mme Mathilde Noël

**Considérant** le manque de ressources humaines jusqu'au 8 juin 2026;

**Considérant** le travail fait jusqu'à maintenant par Mme Mathilde Noël dans la gestion du site web et des réseaux sociaux à titre de stagiaire;

**Considérant que** le stage de Mme Mathilde Noël s'est terminé le 30 avril dernier;

**Considérant** l'offre de services faite par Mme Mathilde Noël à la demande de la directrice générale;

**En conséquence**, Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par olivier Côté-Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte de confier la gestion du site web et des réseaux sociaux de la Municipalité, du 6 mai 2026 au 7 juin 2026 pour 34 heures de travail au total, à Mme Mathilde Noël pour un montant net de 1 700 \$ ;

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Mme Maryse Bourque, directrice générale, à signer le contrat de travail de Mme Mathilde Noël.

**6.3 Résolution 2026-05-05-03 concernant le réengagement de 2 employés temporaires aux travaux publics pour la saison estivale 2026**

**Considérant** les nombreux travaux publics à effectuer au cours de la saison estivale 2026 ;

**Considérant que** M. Mario Gaudet et M. Gérald Tanguay étaient à l'emploi de la Municipalité lors de la saison estivale 2025 et qu'ils ont fourni un travail de qualité;

**Considérant que** les dépenses salariales supplémentaires encourues ont été prévues au budget 2026;

**En conséquence**, Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de M. Mario Gaudet et de M. Gérald Tanguay à titre d'employés temporaires aux travaux publics pour la saison estivale 2026;

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Mme Maryse Bourque, directrice générale, à signer le contrat de travail de M. Mario Gaudet et de M. Gérald Tanguay.

**6.4 Résolution 2026-05-05-04 concernant l'appui au projet d'Aréna communautaire de Ekuanitshit**

**Considérant que** le Conseil des Innu de Ekuanitshit a présenté une demande d'appui au conseil municipal de Baie-Johan-Beetz concernant leur projet d'Aréna communautaire le 5 avril 2026;

**Considérant que** ce projet favorise la santé, la jeunesse et la cohésion sociale à l'échelle régionale;

**Considérant que** ce projet permettra d'offrir un accès à des installations sportives de qualité pour les jeunes et les familles de la Minganie;

**Considérant que** ce projet permettra de soutenir l'organisation d'activités intermunicipales;

**Considérant que** ce projet permettra de générer des retombées économiques et sociales partagées;

**En conséquence**, Il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz appuie officiellement le projet d'Aréna communautaire de Ekuanitshit.

**Qu'**une copie de cette résolution soit envoyée au Conseil des Innu de Ekuanitshit.

**7. Avis et dépôts**

**7.1 Avis de motion concernant le projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration**

Le conseiller Luc Bourque donne l'avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, sera présenté pour adoption le projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration.

**7.2 Dépôt et adoption du projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration**

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné par le conseiller Luc Bourque le 5 mai 2026;

**Attendu qu'un avis public sera publié et qu'une copie du projet du Règlement sera disponible pour consultation au bureau de la directrice générale, greffière-trésorière au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz ;**

**Par conséquent,** le conseiller Luc Bourque présente et dépose le projet de Règlement 2026-06-09-01 concernant l'emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes de la station d'épuration qui se lit comme suit :

## **RÈGLEMENT 2026-06-09-01**

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION**

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire établir les plans, y compris la surveillance du projet, pour la mise aux normes de la station d'épuration suivant l'estimation préparée en date du 23 février 2026 par Mme Annie-Claude Arseneault de la firme ARPO, pour un montant de 483 796 \$ taxes nettes, dont un exemplaire est joint en annexe A au présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 483 796 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 483 796 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 4**

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

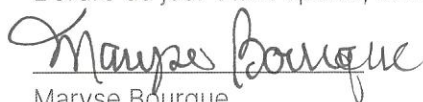
Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

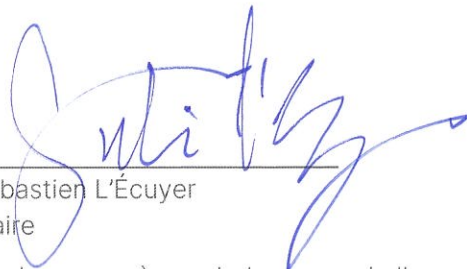
## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8. Affaires nouvelles
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17.

  
Maryse Bourque  
Directrice générale, greffière-trésorière

  
Sébastien L'Écuyer  
Maire

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.